

Antony, le 13 janvier 2023

Note d'information n°09-2023

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS RESERVE SUR TITRES POUR L'ACCES AU CORPS DES INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX DE CATEGORIE A

Vu le décret n° 88-1077 du 30 novembre 1988 modifié portant statuts particuliers des personnels infirmiers de la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2010-1139 du 29 septembre 2010 modifié portant statut particulier du corps des infirmiers en soins généraux et spécialisés de la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2021-1256 du 29 septembre 2021 revalorisant le déroulement de carrière des corps paramédicaux de la catégorie A de la fonction publique hospitalière,

Un avis de concours réservé sur titres d'infirmiers est ouvert au sein de l'Etablissement Public de Santé Erasme en vue d'accéder au corps des infirmiers en soins généraux de catégorie A.

Les modalités du concours :

Le concours consiste en un examen du dossier de chaque candidat, suivi d'une audition.
Le jury apprécie le dossier présenté par le candidat, notamment au regard de ses titres, diplômes et qualifications équivalentes à celles requises pour l'accès au corps d'accueil, ainsi que de son expérience professionnelle.

La durée de cette audition, ne peut être supérieure à dix minutes.

Lors de son audition, chaque candidat présente son parcours professionnel à partir du dossier de candidature transmis au jury ainsi que, le cas échéant, les diverses formations professionnelles dont il a bénéficié.

La durée de cette présentation ne peut être supérieure à la moitié de la durée totale de l'audition.

Cette présentation est suivie d'une discussion avec le jury qui porte sur lesdits éléments présentés par le candidat.

Les modalités de candidature :

Les demandes d'admission à concourir doivent parvenir **le 28 janvier 2023** au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, à Madame Tiphaine TONNELIER, Directrice des Ressources Humaines, EPS ERASME – 143 avenue Armand Guillebaud – BP 50085 – 92161 ANTONY Cedex.



A l'appui de sa demande, le candidat doit joindre les pièces suivantes :

- 1° Une copie des titres, diplômes et autres qualifications équivalentes dont le candidat est titulaire ;
- 2° Le formulaire de renseignement, prévu en annexe du présent arrêté et faisant état de l'identité du candidat, de son corps d'appartenance et de ses expériences professionnelles, complété ;
- 3° Un état des services, complété par l'autorité investie du pouvoir de nomination dont relève le candidat, justifiant d'au moins cinq ans de services publics effectifs à la date de clôture des inscriptions et du corps dont il relève à cette même date.

Le concours est prévu le **30 janvier 2023**.

Pour le Directeur et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines
Tiphaine TONNELIER

